



29 septembre 2015

Circulaire*

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : Manuel de gestion des ressources humaines

1. Le *Manuel de gestion des ressources humaines* donne aux cadres, administrateurs et autres fonctionnaires l'accès à une information actualisée sur les textes réglementaires et les politiques intéressant le personnel.
2. La version électronique du *Manuel* a été mise au point pour faciliter son actualisation et la gestion de son contenu. Les documents officiels que renferme le *Manuel*, tels que les instructions administratives et les circulaires, peuvent être consultés et téléchargés sur le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc).

Accès

3. Le *Manuel* peut être consulté sur le nouveau portail des ressources humaines, un site Web qui regroupe et présente des informations détaillées sur de nombreuses questions intéressant le personnel.
4. Le Bureau de l'informatique et des communications continue d'assurer l'accès au *Manuel* sur iSeek. Les utilisateurs peuvent sélectionner la version anglaise ou la version française sur la page d'accueil du Portail R.H.
5. Il y a deux façons d'accéder au *Manuel* sur iSeek :
 - a) Sélectionner le menu « Outils » puis, dans la catégorie « Règles et règlements », cliquer sur « Manuel des ressources humaines »;
 - b) Sélectionner le menu « Outils » puis, dans la catégorie « Outils essentiels », cliquer sur « Portail RH », puis sur « Manuel des ressources humaines ».

* La présente circulaire qui annule et remplace la circulaire ST/IC/2010/19, restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.



6. Le Manuel peut également être consulté à l'adresse <https://hr.un.org/fr/handbook>. Cependant, certaines fonctions, telles que les liens hypertextes vers des formulaires et autres documents affichés sur des sites internes, ne sont accessibles que si l'utilisateur est connecté à iSeek.

Mises à jour

7. Le *Manuel* est facile à consulter, mais il faut savoir que le portail des ressources humaines, sur sa page consacrée aux actualités (quoi de neuf) publie régulièrement des bulletins d'information sur les dispositions les plus récentes, auxquels l'on accède en cliquant sur « Les actualités du manuel des ressources humaines ».
